



## COMPTE RENDU DE REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**15 Octobre 2015**

Présents : BLANCHET Jean-Luc - BOUZON Charles - BUTHOD-GARÇON Freddy – COLLOMB Pascal – HOËN Martine – LUISET René - OLLINET Alain - RENAUD Daniel - SERVAJEAN Daniel – SILVESTRE Marcel - TARDY Lionel.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire : COLLOMB Pascal

\*\*\*\*\*

*Monsieur Le Maire donne lecture du dernier compte rendu ; celui-ci n'amène aucune remarque particulière des membres du Conseil Municipal.*

*Monsieur Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :*

*- Astréo Energie : avenant au marché de travaux pic centrale La Balme*

\*\*\*\*\*

## I – AFFAIRES GENERALES

### 1 - Création d'une commune nouvelle :

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2113-2 et suivants ;

Vu la note d'informations générales transmise aux conseillers municipaux le 09 octobre 2015 ;

Vu le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Bellentre, la Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan ;
- Rappelle que la population totale de la commune nouvelle sera de 3964 habitants (956 pour Bellentre, 891 pour La Côte d'Aime, 1886 pour Macot La Plagne et 231 pour Valezan) ;

- Décide que jusqu'au prochain renouvellement des conseillers municipaux suivant la création de la commune nouvelle, le conseil municipal de celle-ci sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes en exercice ;
- Décide que cette commune nouvelle portera le nom de « LA PLAGNE TARENTEISE » ;
- Décide que son siège sera situé Place du Général De Gaulle à Macot La Plagne, dans la Mairie actuelle et que le chef lieu sera le village de Macot ;
- Décide que la commune nouvelle sera créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Habilité Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires.

*Votes pour : 11*

## **2 - Approbation charte de la commune nouvelle :**

Vu la délibération portant création de la commune nouvelle de « La Plagne Tarentaise » ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir et de faire approuver une charte de fonctionnement pour cette commune nouvelle,

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de charte de fonctionnement de la commune nouvelle et propose de l'adopter telle que présentée.

Par ailleurs, il indique que ce document doit être approuvé par les conseils municipaux des quatre communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan de manière concordante et à l'identique.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la charte de fonctionnement de la commune nouvelle « La Plagne Tarentaise » telle que présentée.

*Votes pour : 11*

## **3 - Astréo énergie : avenant au marché de travaux sur la pico centrale au refuge de La Balme**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de travaux supplémentaires intervenus sur la pico centrale au refuge de La Balme pour permettre l'alimentation de secours du groupe électrogène.

Le montant des travaux est estimé à 983.54 € TTC, ce qui porte le marché à 27 715.23 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - CCAS : Goûter des Aînés :**

Le goûter des aînés qui, par habitude a lieu le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de décembre, aura lieu le dimanche 22 novembre 2015.

## 2 - Rôle du CCAS :

Il est rappelé le rôle du CCAS, sur notre commune hormis l'organisation du goûter des aînés, est très restreint.

Un des rôles du CCAS est d'être présent lors des « coups durs de la vie » et que l'on a besoin d'être aiguillé, écouté et aidé.

Tout à chacun, nous pouvons rencontrer des moments difficiles et avoir besoin d'une aide pour effectuer certaines démarches, rédiger un courrier, etc...

Le CCAS est là aussi pour ça !

N'hésitez pas demander à rencontrer un des membres de l'équipe du CCAS, que vous pouvez contacter par le biais de la Mairie. ...

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime le 21 octobre 2015

Le Maire,  
Daniel RENAUD

